Le chevalier de Ville trace son front par le côté extérieur, variable, selon lui, de 125 à 150 toises. Mais, parmi les ingénieurs français, le plus célèbre prédécesseur de Vauban est le comte de Pagan, qui composa ses ouvrages étant aveugle. Son grand mérite est d'avoir posé le principe de la perpendicularité des flancs sur les lignes de défense, ce qui, jusqu'à lui, n'avait été qu'indiqué. Il consacra trois espèces de *fortifications* : la grande, la moyenne et la petite, qui ne diffèrent entre elles que par les longueurs des côtés extérieurs, 200, 180 et 160 toises. Il établit un retranchement intérieur dans ses bastions.

Vingt ans environ après Pagan parut Vauban, le premier en fait d'assiéger les places. Vauban a assisté à cinquante-six sièges, a créé trente-trois places neuves et en a amélioré plus de trois cents. Cet ingénieur, dont le nom est prononcé chez tous les peuples avec une égale admiration, qu'il ait pris, si l'on veut, à Pagan les proportions générales et la demi-lune, à Florian la tenaille, à Castriotto l'idée des contre-gardes, n'en est pas moins celui qui sait le mieux plier une *fortification* au terrain, ce qui est le véritable art de l'ingénieur. Bien qu'il semble avoir adopté trois tracés, il n'a pas de manière : chaque place différente lui en fournissait une nouvelle, selon les différentes circonstances de sa grandeur, de sa situation, de son terrain, comme le dit avec raison Fontenelle dans son *Eloge*. Vauban préféra le second et le troisième tracé, qu'il a appliqués seulement aux villes de Landau et de Neuf-Brisach.

A la même époque que Vauban, Coehorn, qui lui fut fréquemment opposé, surtout au siége de Namur, où Vauban le combla lui-même d'éloges, Coehorn créa la nouvelle *fortification* hollandaise. La manière de cet ingénieur pour fortifier un terrain bas et aquatique est si bien basée sur la nature des choses, qu'on peut encore la suivre avec le plus grand succès.

Le premier et le plus illustre des successeurs de Vauban est le maréchal de camp Louis de Cormontaigne, qui a amélioré les trois tracés de celui qu'il considérait comme son maître et dont il était le digne élève, suivant Bousmard. Les belles doubles couronnes de Belle-Croix et de fort Mosselle, à Metz, fondèrent sa réputation. Les changements apportés au front de Cormontaigne par l'École du génie de Mézières, fondée en 1750, n'ôtent en rien le relief par Châtillon, ingénieur, n'eurent aucune influence décisive sur la défense. Bousmard, formé à cette école et devenu à son tour, au commencement de ce siècle, voulut cintrer les flancs des bastions, pour les dérober le plus possible aux effets du ricochet, tir trouvé par Vauban et que Bousmard considérait comme le moyen le plus efficace dans la guerre de siége.

Vauban était mort sans s'être prononcé pour un type de *fortification*, à l'exclusion des autres, et c'est peut-être là un de ses plus grands titres de gloire. Qui, cependant, a jamais mieux été que lui en état d'imposer des règles? Qui a jamais eu, pour cela, une expérience comparable à celle que tant de travaux avaient dû lui donner? S'il en agit ainsi, c'est que son grand génie avait prévu combien il serait inutile de vouloir absolument fixer un modèle à appliquer, quelles que fussent les convenances particulières du terrain. Ce fut cependant dans cette voie que s'engagèrent les nombreux ingénieurs qui suivirent ce grand homme : prendre les divers tracés proposés ou exécutés par Vauban, les améliorer, les rajeunir, s'il est permis de parler ainsi, mais toujours chercher un type parfait, tel a été le problème qu'ils se sont proposé. Leurs travaux sont certes estimables, mais trop timides; ils n'ont parfois rien produit que de longues chicanes sur des dispositions de détail de tel petit ouvrage extérieur, qui, lui-même, a une utilité contestable. Resserrés dans ce chemin étroit, ces ingénieurs refusent d'en sortir avec Montalembert et Carnot, ou de l'élargir avec Choumara. Ce n'est que longtemps après la publication des écrits des deux premiers, après que la plupart de leurs propositions ont été appliquées à l'étranger, en Allemagne surtout; ce n'est qu'après quelques longtemps méconnu et rebuté Choumara, qu'ils font aux idées de ces novateurs, en pratique du moins, des concessions qu'ils refusent encore d'introduire dans leurs théories de la *fortification*. Montalembert, doué d'une grande expérience militaire, ayant particulièrement étudié la guerre de siége, et trouvant à la *fortification* bastionnée de nombreux défauts, commença, en 1776, à faire paraître une longue suite d'écrits sur la *Fortification perpendiculaire*, qui soulevèrent de la part du corps du génie, à la tête duquel se trouvait Fourcroy (Montalembert était officier aux dragons), de violentes répliques, souvent aussi injustes que peu raisonnées. Etait-il digne d'un corps, cependant si savant, de déclarer « que toute proposition pour améliorer la *fortification* est une preuve certaine de l'ignorance de son auteur, parce qu'il n'y a plus rien à trouver dans cet art depuis la méthode de Cormontaigne? » Montalembert propose d'abandonner la forme bastionnée, comme impropre à la défense, et de la remplacer par une *fortification* tenaillée, série d'angles rentrants et saillants donnant, sans croisement de feux, un flanquement incomparablement supérieur à celui que peuvent fournir les flancs des bastions. Les faces qui se flanquent mutuellement fichent perpendiculairement l'une sur l'autre, d'où le nom de *fortification* perpendiculaire. Ce système n'est pas le seul fruit de cet esprit si fécond : dans un tout autre tracé, dit *tracé polygonal*, sans angles rentrants, il conduit les parapets suivant le contour du polygone à fortifier et tire le flanquement de batteries basses casematées, ou caponnières établies dans le fossé. Après avoir ainsi modifié le tracé, Montalembert s'attache à rendre le rôle de l'artillerie de la place aussi considérable que possible, contrairement au principe : les places se prennent avec le canon et se défendent avec la mousqueterie. Dans ce but, il propose l'adoption de nombreuses casemates défensives, superposées quelquefois en trois étages successifs, dont il couvre les murailles avec un *contre-face*.

L'utilité de ces casemates successives, qui fut longtemps discutée en France, est aujourd'hui admise en principe : toutes nos récentes constructions en possèdent. Ce qui, peut-être, a longtemps retardé l'adoption, ou tout au moins la prise en considération de tant de grandes idées, qui remplissent les œuvres de Montalembert, c'est, il ne faut pas s'en étonner, le peu de notions pratiques qu'avait leur auteur de l'art de la construction, ce qui rendait ses propositions, au premier abord peu pratiques pour des ingénieurs du métier.

Il y a bien des années déjà que l'on est revenu, en France, des injustes préventions conçues à l'égard de Montalembert, et ses propositions ne sont pas admises chez nous aussi absolument que chez les Allemands, au moins sont-elles discutées comme elles le méritent, et ont-elles été appliquées aux travaux les plus récents.

Carnot trouve, comme Montalembert, de grands défauts à la *fortification* bastionnée; il ne la rejette cependant pas aussi radicalement; il croit pouvoir l'employer avantageusement pour un terrain peu accidenté; pour un terrain aquatique ou montagneux, il préfère, au contraire, le tracé tenaillé. Indépendamment du tracé, il cherche surtout à faciliter de vigoureuses sorties de la garnison, et pour cela il projette le plus fréquemment de la contrescarpe revêtue, par un talus en terre, qu'il nomme glacis en contre-pente; voulant, d'autre part, soutenir ces sorties avec les gardes de tranchée de l'assiégeant, il demande l'établissement de nombreuses casemates pour mortiers, qu'un célèbre ingénieur suédois, Virgin, avait déjà précisées avant lui.

Choumara, constatant aussi les défauts de la *fortification* de Vauban, mais ne croyant pas devoir abandonner la forme bastionnée, fait, pour l'améliorer, des propositions aussi ingénieuses que hardies. Il pose le principe, aujourd'hui admis sans contestе, de l'indépendance des directions du mur de revêtement et du parapet qu'il supporte, principe qui lui permets sans toucher aux murs d'escarpe, de remanier complétement le parapet, le brisant, le tenaillant sans que l'escarpe cesse d'être rectiligne. Il est partisan du chemin de ronde, et la distance qui existe souvent entre le pied de son parapet et le bord de l'escarpe lui donne toute facilité pour l'établir. Il construit, dans les bastions, des retranchements tournés vers la place, mais disposés de telle sorte, que celui du bastion attaqué puisse être retourné vers l'ennemi. L'assiégeant, ayant pénétré dans la place, ne sera cependant maître que du bastion ou des deux bastions où il aura donné l'assaut, les autres seront défendus par leurs retranchements intérieurs.

La dernière guerre (1870-1871) produira sans doute, dans l'art de fortifier les places, une évolution aussi importante que celle que causa, à la fin du XVe siècle, l'adoption des boulets de fonte. Tous les ingénieurs que nous avons cités ne croyaient à l'efficacité de l'attaque que lorsqu'elle était déjà parvenus à un certain rapprochement; tous leurs efforts avaient pour but de combattre cette attaque rapprochée, et ils s'inquiétaient peu, au contraire, de l'attaque éloignée. L'expérience vient de donner cependant à celle-ci une importance primordiale; il en résultera, sans doute, que les ouvrages extérieurs accumulés longtemps méconnu et rebuté Choumara, qu'ils font aux idées de ces novateurs, en pratique du moins, des concessions qu'ils refusent encore d'introduire dans leurs théories de la *fortification*. Montalembert, doué d'une grande expérience militaire, ayant particulièrement étudié la guerre de siége, et trouvant à la *fortification* bastionnée de nombreux défauts, commença, en 1776, à faire paraître une longue suite d'écrits sur la *Fortification perpendiculaire*, qui soulevèrent de la part du corps du génie, à la tête duquel se trouvait Fourcroy (Montalembert était officier aux dragons), de violentes répliques, souvent aussi injustes que peu raisonnées. Etait-il digne d'un corps, cependant si savant, de déclarer « que toute proposition pour améliorer la *fortification* est une preuve certaine de l'ignorance de son auteur, parce qu'il n'y a plus rien à trouver dans cet art depuis la méthode de Cormontaigne? » Montalembert propose d'abandonner la forme bastionnée comme impropre à la défense, et de la remplacer par une *fortification* tenaillée, série d'angles rentrants et saillants donnant, sans croisement de feux, un flanquement incomparablement supérieur à celui que peuvent

rigine de la fortification jusqu'à Louis XIV (Paris, 1805, 1 vol. in-4°); Cormontaigne, *Mémorial sur la fortification permanente et passagère* (Paris, 1809, in-8°); Le même, *Mémorial pour l'attaque des places* (2e édit., 1835, in-8°); Le même, *Mémorial pour la défense des places* (1822, in-8°); Pertusier, *De la fortification ordonnée d'après les principes de la stratégie et de la balistique modernes* (Paris, 1820, in-8° et atlas in-fol.); Dufour, *De la fortification permanente* (Paris, 1822, in-4° et atlas in-fol.); Em. d'Arhrenberg, *Méthode de fortification* (Paris, 1823, in-4°); Choumara, *Mémoire sur la fortification* (Paris, 1827); Savart, *Cours de fortification à l'usage des élèves de l'École militaire* (Paris, 1830, 2 vol. in-8°, 3e édit.); Imbert, *Cours élémentaire de fortification* (Paris, 1835, in-4°, 2e édit.); Augoyat, *Aperçu historique sur les fortifications*; De Zastrow, *Histoire de la fortification permanente*, traduction de La Barre Duparcq (Paris, 1856).

Fortifications (DÉPÔT DES). V. DÉPÔT DES FORTIFICATIONS.

FORTIFICATOIRE adj. (for-ti-fi-ka-toi-re rad. *fortification*). Qui a rapport à la fortification. ‖ Vieux mot.

FORTIFIÉ, ÉE (for-ti-fi-é) part. passé du v. Fortifier. Rendre fort ou plus fort; rendre vigoureux ou plus vigoureux : *Santé* FORTIFIÉE *par un régime. Constructions* FORTIFIÉES *par des barres de fer. Par la souplesse de leurs tiges,* FORTIFIÉES *de nœuds de distance en distance, les fleurs échappent à la violence des vents.* (B. de St-P.)

— Fig. Affermi, rendu moralement plus fort : *Un cœur* FORTIFIÉ *par l'exemple. Une âme* FORTIFIÉE *contre la tentation.* ‖ Confirmé, rendu plus probable : *Cette fonction a toujours* FORTIFIÉ *par des preuves. En témoignage* FORTIFIÉ *par des aveux.*

— Muni de fortifications : *Une ville* FORTIFIÉE. *Un port* FORTIFIÉ.

FORTIFIER v. a. ou tr. (for-ti-fi-é — du lat. *fortis*, fort; *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés.: *Nous fortifiions, que nous fortifiions.* Reçoit le *ff*, comme de la force ou plus de force : *Une bonne nourriture* FORTIFIE *l'estomac. La nature a, pour* FORTIFIER *les corps et le faire croître, des moyens qu'on ne doit jamais contrarier.* (J.-J. Rouss.) *L'exercice* FORTIFIE *et développe les organes faibles.* (Maquel.) ‖ Rendre solide ou plus solide, plus résistant : FORTIFIER *un mur, une charpente.*

— Augmenter, compléter : *Je* FORTIFIAI *mon dîner de deux grandes tasses de café également fort et parfumé.* (Brill.-Sav.)

— Donner de la puissance, de l'autorité à : FORTIFIER *le gouvernement sans amoindrir la liberté, tel est le problème. Le sang des Guises* FORTIFIA *la Ligue, comme la mort de Coligni avait* FORTIFIÉ *les protestants.* (Volt.) *Ce qui affaiblit le citoyen ne peut* FORTIFIER *l'État.* (E. Labouïaye.) *La liberté enrichit et* FORTIFIE *le commerce, qui, en retour, assure et* FORTIFIE *la liberté.* (E. Labouïaye.)

— Fig. Affermir moralement : FORTIFIER *quelqu'un dans une résolution.* FORTIFIER *quelqu'un contre les sentiments contraires. Un courage abattu. Le temps, qui* FORTIFIE *les amitiés, affaiblit l'amour.* (La Bruy.) *Le désir de mériter les louanges d'un honnête homme* FORTIFIE *notre vertu.* (La Rochef.) *La réflexion* FORTIFIE *le sentiment ou le tue, selon le mérite de son objet.* (La Rochef.) *Les premiers livres donnés à l'enfance ne devraient tendre qu'à* FORTIFIER *sa jeune raison.* (L. Figuier.) *L'habitude* FORTIFIE *les bons sentiments et les transforme en besoins.* (Cerise.)

Vous-même contre vous *fortifies* mon cœur.
RACINE.

‖ Corroborer, confirmer, donner plus de poids, plus de valeur à : *Ce témoignage* FORTIFIE *votre opinion. Cet événement* FORTIFIERAIT *nos soupçons. Le public sert quelquefois de preuve, ou du moins* FORTIFIE *les preuves.* (Volt.) *Arrivée en son temps, l'érudition* FORTIFIE *les doctrines de l'autorité des faits.* (Ch. Nod.) *Jamais l'autorité n'a* FORTIFIÉ *une vérité ni affaibli une erreur.* (De Ségur.)

— Entourer, munir de fortifications, protéger par des ouvrages de défense : FORTIFIER *une place.* FORTIFIER *un camp, une position.*

— Absol. : *Rien ne calme dans la lutte, rien ne* FORTIFIE, *rien ne cause une foi sainte inébranlable comme de se sentir persécuté de l'autorité de tout le genre humain.* (E. Quinet.)

— Peint. *Fortifier une figure, les membres d'une figure,* Leur donner plus de relief, plus d'ampleur. ‖ *Fortifier les teintes,* Les rendre plus vigoureuses. ‖ *Fortifier les ombres, les lumières,* Les rendre plus intenses. ‖ *Fortifier les touches,* Les rendre plus apparentes.

Se fortifier v. pr. Etre fortifié : *Le corps* SE FORTIFIE *par l'exercice. Le corps croît, se développe,* SE FORTIFIE. (Buff.)

— Prendre plus de puissance, plus d'autorité : *Tout gouvernement qui veut vivre a besoin, pour* SE FORTIFIER, *de contracter des alliances.* (A. de La Forge.)

— Fig. Prendre plus d'énergie morale : *Les passions* SE FORTIFIENT *de jour en jour.* (Mass.) *La pensée croît et* SE FORTIFIE, *parce qu'elle est, en quelque sorte, organisée pour*

croître et SE FORTIFIER. (Condill.) *L'âme* SE FORTIFIE *par l'habitude du respect. Au bourg de Bar,* qui y fit trouvaient réunis, offraient dans l'arrangement une certaine distinction qu'on ne lui connaissait pas encore. Cet attrait nouveau décida en sa faveur la presse et le jury; ils constatèrent cette bonhomie de sentiment dont nous avons parlé et un instinct de la couleur qu'ils prirent pour une brillante promesse. M. Fortin reçut une 1re médaille. Sa joie fut grande; mais ce succès ne le poussa pas à des efforts sérieux, à l'appréciation plus exacte de sa puissance; il crut, au contraire, la conviction de plus en plus profonde que le *genre*, comme il l'entendait, était le *genre* par excellence, et se donna bien de garde de le modifier. En 1850, en effet, le *Tailleur de campagne*; les *Chouans*, en 1853; en 1855, le *Bénédicité* maintenant au Luxembourg; — *Pendant les vêpres*, la *Cabane du Morbihan*, la *Leçon de musique*, le *Fumeur*, vinrent répéter, sans la moindre variante, les mêmes banalités populaires. Aussi la critique commença-t-elle à monter plus haut que l'objet. Cette leçon ne fut pas tout à fait perdue, il faut en convenir : l'artiste se surpassa dans la *Fête du grand-père*, la *Mèche du fouet*, les *Canons*, l'*Intérieur rustique*, qui lui valurent un rappel de 1re médaille au Salon de 1859. Il obtint la même récompense en 1861, avec la *Tempête*, *Retour de campagne*, la *Vieille histoire*, un *Intérieur*, une *Scène familière* et la *Bouillie*. Or, comme trois premières médailles valent la croix, M. Fortin est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Ce fut le bâton de maréchal du peintre du *Bénédicité*. Cependant, en 1864, il s'est fait de nouveau remarquer par une petite toile assez intéressante, *Entre deux étapes*, qu'ont rendue populaire quelques bonnes lithographies.

FORTIORI (A) loc. adv. (a-for-si-o-ri — du lat. *a*, de; *fortior*, plus fort). A plus forte raison; en concluant du plus au moins : *Raisonner à* FORTIORI. *Si le fait existe,* à FORTIORI *il est possible.*

FORTIROSTRE adj. (for-ti-ro-stre — du lat. *fortis*, fort; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec fort.

FORTIS s. m. (for-tiss — rad. *fort*). P. et chauss. Terrasse pratiquée sur la pente d'une montagne, pour empêcher que les terres ne soient entraînées par les eaux.

FORTIS (l'abbé Jean-Baptiste, dit **Albert**), littérateur italien, né à Padoue en 1741; mort à Bologne en 1803. Il entra dans l'ordre de Saint-François, se rendit à Rome, puis, fatigué de la vie de couvent, il obtint de quitter l'habit religieux et se mit à voyager. De retour en Italie, il publia divers ouvrages qui eurent du succès, se montra tour à tour physicien, naturaliste, érudit, journaliste, poète, etc., devint membre de l'Institut national d'Italie et préfet de la bibliothèque de Bologne. L'abbé Fortis était un agréable savant de société, à l'esprit brillant, vif et mobile, peu profond, mais doué pour son temps; il écrivait comme il parlait, avec facilité et élégance; mais il était peu propre aux ouvrages de longue haleine. Ses principales ouvres sont : *Saggio d'osservazioni sopra l'isola di Cherso ed Oreso* (Venise, 1771); *Viaggio in Dalmazia* (Venise, 1774, 2 vol. in-4°), qui a donné lieu à une réponse de l'irascible Fanfaccio, les premières études de M. Fortin l'attestaient à un degré remarquable, au point que Roquejan, un habile artiste, mais s'il en fut, les trouvait étonnantes. C'est l'impression que causèrent les tableaux exposés par M. Fortin (1835) dans sa vingtième année. On s'en souvient d'autant plus, qu'elles servirent de prototype, en quelque sorte, à toutes les peintures qu'il exécuta depuis, et qui attestent seulement un progrès, un perfectionnement dans le même genre. Ainsi, les *Marins en goguette* et la *Marchande de chiffons*, qui datent de 1835, ont déjà, plus ou moins développées, toutes les qualités des meilleurs tableaux que l'artiste peignait vingt ans plus tard, c'est-à-dire un certain sentiment de ce qu'il y a de naïf et de pittoresque dans la vie intime du peuple. Mais l'expression de ce sentiment, si distinguée et si fine dans les peintures de quelques autres observateurs, Breton et Marchal, par exemple, reste, chez M. Fortin, banale à force d'être simple, et vulgaire, pour vouloir être trop naïve. Cette bonhomie familière est un peu la sœur de la prétendue bonhomie populaire de Timothée Trimm. A ce mérite, ou a ce défaut, comme il vous plaira, M. Fortin doit une certaine popularité. Il est connu dans le monde que la banalité semble réjouir; réputation solide néanmoins, parce qu'il a su l'étayer de succès nombreux. M. Fortin est modeste, et les bagatelles de la porte lui suffisent. Ceci n'est point un reproche; car, se contenter de peu, c'est avoir l'esprit bien placé. Voici quelles furent ses expositions : en 1837, le *Retour à la chaumière*; en 1839, une *Saboterie*; le *Coin du feu*, en 1840; le *Barbier du village*, en 1847, acclimatèrent définitivement le nom de l'auteur dans ce milieu que nous venons d'indiquer. Mais la presse et le jury des récompenses semblaient n'avoir pour M. Fortin qu'une admiration très-modérée; car il ne sortaient pas, à son endroit, d'un silence prudent. Ce fut en 1849, seulement, qu'ils semblèrent l'apercevoir; et cependant il n'avait gagné, à cette époque, ni en valeur ni en éclat : il était resté le même.

FORTITUDE *de notre âme, parce que nous envisageons de sang-froid les plus épouvantables catastrophes.* (Chateaub.)

FORT-JEAN s. m. Bot. Nom vulgaire du tame ou tamne commun.

FORT-JOINVILLE, établissement français de la Guinée septentrionale, sur la côte d'Or, dans le pays d'Assinie.

FORTLAGE (Arnold-Rodolphe-Charles), philosophe allemand, né à Osnabruck en 1806; il étudia d'abord la théologie à Gœttingue et à Berlin; mais bientôt son admiration pour Hégel le détermina à se vouer exclusivement à l'étude de la philosophie, à laquelle il se livra avec ardeur à Munich, sous la direction de Schelling. Reçu en 1829 professeur agrégé de l'université d'Heidelberg, il passa plus tard en la même qualité à Berlin, et devint en 1846 professeur de psychologie et de logique, de morale et d'histoire de la philosophie à l'université d'Iéna. Parmi ses écrits philosophiques, nous citerons : *De la manière de penser des anciens philosophes* (Munich, 1829); les *Lacunes du système hégélien* (Heidelberg, 1832); *Méditations philosophiques sur le Symposion de Platon* (Heidelberg, 1835); *Aurelii Augustini doctrina de tempore* (Heidelberg, 1836); *Exposition et critique des preuves de l'existence de Dieu* (Heidelberg, 1840); *Genèse de la psychologie* (Berlin, 1843); *Histoire génétique de la philosophie depuis Kant* (Leipzig, 1852); *Système de la psychologie, considérée comme science empirique, née de l'observation du sens intime* (Leipzig, 1855, 2 vol.). On lui doit, en outre : *Leçons sur l'histoire de la poésie* (Stuttgard, 1838); les *Chants de l'angoisse chrétienne* (Berlin, 1844); le *Système musical des Grecs* (Leipzig, 1847).

FORT-LEAVENWORTH, poste militaire de l'Etat de Kansas (Etats-Unis d'Amérique), situé sur la rive occidentale du Missouri, à 640 kilom. de son confluent avec le Mississipi, et à 50 kilom. en amont du point où il reçoit la rivière Kansas. Ce poste, établi en 1827, est doué d'une grande importance comme rendez-vous des troupes dirigées vers l'Ouest, et comme dépôt pour tous les forts situés sur le point d'intersection de presque toutes les grandes voies militaires du territoire, l'une courant au sud, vers le Texas, une autre au sud-ouest, vers Santa-Fé, une troisième à l'ouest, vers le fort Riley, et une quatrième au nord-ouest, vers les stations militaires de Nebraska, de l'Utah, de l'Orégon, de la Californie, etc. Cette station prend peu à peu l'apparence d'une ville; elle a ses rues bordées de casernes pour les troupes et de boutiques, d'écuries pour 8,000 chevaux et 15,000 mules, etc. Le fort a, dans ses dépendances, plusieurs fermes très-considérables; il n'est séparé de la ville de Leavenworth que par une distance d'environ 3 kilom.

FORTORE, le *Frento* des Romains, rivière d'Italie, prov. de Foggia. Elle prend sa source au versant oriental de l'Apennin, à 14 kilom. de Volturara, coule du S.-S.-O. en séparant la Capitanate de la province de Molise, et se jette dans l'Adriatique au N. et près du lac Lesina, après un cours de 85 kilom.

FORTOUL (Hippolyte-Nicolas-Honoré), littérateur et homme politique français, ministre de l'instruction publique, né à Digne (Basses-Alpes) en 1811, mort à Bordeaux en 1856. Après avoir achevé ses études à Lyon, il se rendit à Paris en 1829, se voua à la carrière des lettres, publia dans l'*Encyclopédie nouvelle*, dans la *Revue de Paris* et dans la *Revue des Deux-Mondes* des articles où s'accusait nettement l'influence des idées de Lamennais et de Pierre Leroux, puis composa son instruction pour des voyages, pendant lequels il s'occupa particulièrement d'art. En 1840, M. Fortoul passa son doctorat ès lettres avec deux thèses remarquées, l'une *Sur le génie de Virgile*, l'autre *Sur les rapports entre la Métaphysique et la Logique d'Aristote*. Nommé, l'année suivante, professeur de littérature à la Faculté de Toulouse, il fit, sur l'histoire des lettres françaises depuis la Renaissance, un cours qui eut beaucoup de succès, puis devint, en 1846, doyen de la Faculté des lettres d'Aix, de création nouvelle. Ses compatriotes l'élurent représentant à la Constituante en 1849, puis à la Législative. Dévoué sans réserve à la politique de Louis Bonaparte, il reçut le portefeuille de la marine (28 octobre 1851), et celui de l'instruction publique le lendemain du coup d'Etat du 2 décembre. Associé ainsi, dès en possession de ce ministère, il se hâta de mettre l'enseignement en harmonie avec le régime qui s'inaugurait. Nomination des hauts fonctionnaires de l'Université rendue au pouvoir exécutif (9 mars 1852), cours de philosophie réduits à une classe de logique, établissement du système de *bifurcation*, au moyen duquel les élèves peuvent négliger certaines parties du programme inutiles à la carrière à laquelle ils se destinent, réduction à 16 des académies universitaires, augmentation du nombre des facultés des lettres; modification de l'École normale, remaniement des constitutions de l'Institut dans le sens monarchique : tels sont les principaux actes de l'administration de M. Fortoul. Il méditait des changements plus radicaux encore lorsqu'une attaque d'apoplexie l'enleva pendant qu'il était aux bains d'Ems. Il était sénateur depuis le 1er juin 1855. On doit à son initiative les décrets ordonnant les publications suivantes : *Recueil des inscriptions de la Gaule et de l'Algérie*, *Chants populaires de la France*, *Collection des vieux poëtes français*, *Catalogue de la Bibliothèque impériale*. Parmi ses propres ouvrages, nous citerons : *Grandeur de la vie privée* (1838, 2 vol. in-8°); *De l'art en Allemagne* (1841, 2 vol. in-8°); la *Danse des morts dessinée par Hans Holbein* (1842, in-16); *De la littérature antique au moyen âge* (1843, in-8°); *Essai sur la théorie et sur l'histoire de la peinture* (1845, in-8°); *Études d'archéologie et d'histoire* (1854, 2 vol. in-8°).

FORTRAIRE v. a. ou tr. (for-trè-re — du lat. *foras*, dehors; *trahere*, tirer). Dévoyer, faire sortir de la bonne voie; suborner, séduire, débaucher. ‖ Vieux mot.

FORTRAIT, AITE (for-trè, è-te) part. passé du v. Fortraire : *Femme* FORTRAITE *par un séducteur.*

— Art vétér. Excédé de fatigue : *Cheval* FORTRAIT.

FORTRAITURE s. f. (for-trè-tu-re — rad. *fortrait*). Art vétér. Fatigue excessive d'un cheval. ‖ Courbature ou contraction des muscles abdominaux du cheval.

— Pathol. Syn. d'HYSTÉRALGIE.

FORTROSE, ville d'Ecosse, comté de Ross, sur une colline dominant la rive septentrionale du golfe de Murray, en face du Fort-George, à 14 kilom. N.-E. d'Inverness; 2,347 hab. Cette ville fut autrefois la résidence des évêques de Ross; mais de leur belle cathédrale. Elle possède une institution qui sir James Mackintosh a fait ses premières études.

FORTUIT, UITE adj. (for-tui, ui-te — lat. *fortuitus*; de *fors*, hasard). Qui arrive par hasard : *Le champ le plus fertile est souvent ravagé par une grêle* FORTUITE. (Fléch.) *De quoi peut-on s'assurer avec des gens qui n'ont aucun système fixe, et qui ne se conduisent que par des impulsions* FORTUITES ? (J.-J. Rouss.) *Il n'y a rien de* FORTUIT *dans le travail de la nature.* (Bautain.) *Très-peu d'hommes arrivent même au gouvernement régulier de leur corps; presque tous y viennent d'une vie* FORTUITE *et turbulente, qui vieillit vite et va prématurément à la mort.* (Grétry.) *Dieu n'a jamais fait dépendre la destinée humaine de certains événements* FORTUITES. (Ballanche.)

— Jurispr. *Cas fortuit.* V. CAS. ‖ *Lois fortuites*, Lois sur lesquelles les juges devaient autrefois interroger les accusés, sans aucune conclusion d'où pût naître une grande réputation dans la haute société franque et gallo-romaine, et devint enfin chapelain du couvent fondé à Poitiers par sainte Radegonde. Vers la fin de sa vie, il fut nommé évêque de Poitiers. Fortunat fut un des derniers représentants de la poésie latine en Gaule. Ses vers, comme sa prose, attestent la décadence littéraire du temps. Les lieux communs de rhétorique y remplacent les idées et les sentiments; les subtilités, l'affectation, les jeux d'esprit de mauvais goût y tiennent lieu de style. On y rencontre un grand nombre de petites pièces qui nous initient aux mille futilités de la vie monastique; beaucoup sont consacrées à l'éloge de la bonne chère, à laquelle le bon évêque était particulièrement sensible. Il avait aussi composé un grand nombre d'hymnes, parmi lesquels l'Église en a conservé deux, le *Pange* et le *Vexilla regis*, une *Vie de saint Martin de Tours* en quatre chants, d'autres *Vies de sainte Radegonde*, de *saint Germain*, etc. A défaut de mérite littéraire, on trouve dans les œuvres de Fortunat les plus curieux détails sur la société franque et gallo-romaine du VIe siècle. Les principales éditions de ses œuvres sont celles de Cologne (1600) et de Mayence (1617).

FORTUNAT (SAINT-), village et comm. de France (Ardèche), cant. de Vouhé, arrond. et à 24 kilom. de Privas, sur la rive gauche de l'Eyrieux, au pied d'une colline couverte de vignes; 1,358 hab. Ruines pittoresques du manoir de Pierregourde. Sites charmants dans la vallée de l'Eyrieux. Maison natale du général Rampon.

FORTUNATE SENEX ! (*Heureux vieillard* ! Virgile, égl. Ire, v. 46.) C'est Mélibée, le pasteur exilé, qui adresse ces paroles à Tityre : « Heureux vieillard ! ainsi tes champs te resteront. Ils te suffisent, bien que resserrés d'un côté par un rocher stérile, de l'autre par un marais fangeux et couvert de joncs. »

Ce champ dont parle le poëte, ce petit domaine, c'était son propre patrimoine.

« Malheur à celui qui ne sent pas le charme de ce vers et peut le lire sans verser quelques larmes ! » a dit Fénelon.

« Si les acheteurs sont des capitalistes bienveillants, ils ne veulent à aucun prix acheter mes propriétés, ni mes demeures. Ils n'en veulent pas, parce qu'il en coûterait à leur bon cœur de me déposséder. Ils se disent, en parlant de moi, ce vers de Virgile au laboureur expulsé de ses prairies de Mantoue :

Fortunate senex, ergo tua rura manebunt !
LAMARTINE.

« L'éditeur du Bibliophile, M. Renduel, libraire européen, annonce déjà les *Francs Taupins* sous presse ! Heureux libraire ! heureux Bibliophile ! *Fortunate senex* ! »
(*Revue de Paris.*)

FORTUNATUS. Ce nom est celui du héros de l'un des meilleurs livres populaires allemands, livre qui, à en croire les critiques du XVIe siècle, lien qu'il renferme des contes et des légendes d'une époque bien antérieure. On a prétendu, mais à tort, qu'il n'était que la traduction d'un ouvrage écrit en espagnol ou en anglais. Le sujet peut en être résumé en quelques lignes. Fortunatus et après lui ses enfants possèdent une bourse inépuisable, et voient s'accomplir tous les vœux qu'ils forment; mais l'abus qu'ils font de ces dons les conduit à leur perte. La morale de l'ouvrage est que les biens de la terre ne peuvent donner aucun bonheur durable. La première édition que l'on connaisse de ce conte (Augsbourg, 1509) a été reproduite par Simrock dans sa collection des *Livres populaires allemands* (Francfort-sur-le-Mein, 1846, tome III). Il en existe plusieurs traductions françaises, telles que : *Histoire de Fortunatus* (Rouen, 1670); *Histoire des aventures heureuses et malheureuses de Fortunatus* (Troyes, 1793), et *Histoire de Fortunatus et ses enfants* (Paris, 1770). Cette dernière a été beaucoup amplifiée, et la première a servi de texte à la traduction italienne ayant pour titre : *Avventurosi di Fortunato e de suoi figli* (Naples, 1676). L'original allemand a été reproduit en hollandais : *Een nieuwe historie van Fortunatus borse en van zijnen wenschhoed* (Amsterdam, 1796); en anglais : *History of Fortunatus and his two sons* (Londres, sans date); en danois : *Fortunati pung oghonskhat* (Copenhague, 1664, plusieurs éditions); en suédois (1694) et même en irlandais, sous deux formes, en prose et en vers. Hans Sachs en a mes, en prose et en vers. Hans Sachs en a tiré sa tragédie de *Fortunatus avec son sac de souhaits* (1553), qui est une imitation très-serrée de l'original, et l'Anglais Thomas Decker, contemporain de Shakspeare, sa *Fatasanie comédie du vieux Fortunatus* (1600). Il en existe aussi plusieurs remaniements poétiques en langue allemande, et Uhland a raconté quelques-uns des épisodes en stances de huit vers.

FORTUNE s. f. (for-tu-ne — lat. *fortuna*; de *fors*, *fortis*, sort). Hasard, chance : *Tenter la* FORTUNE *les armes. Le plus grand courage et les meilleures mesures ont besoin de la* FORTUNE. (Volt.) *Le christianisme est resté debout à travers toutes les* FORTUNES. (Guizot.) *L'homme qui pense ne doit jamais se soumettre à la* FORTUNE. (Proudh.) ‖ Sort, tout ce qui arrive ou qui peut arriver de bien ou de mal à quelqu'un : *Etre compagnons de* FORTUNE. *S'attacher à la* FORTUNE *de quelqu'un. La* FORTUNE *fait les amis, la* FORTUNE *les change aussitôt.* (Boss.) *Qu'elle est belle, la* FORTUNE *des guerriers morts aux Thermopyles!* (Boissonade.)

Ta *fortune* est bien haut; tu peux ce que tu veux.
CORNEILLE.

A la nécessité soumettons nos *fortunes*.
BRIFFAUT.